

Paris, le 7 décembre 2021

OBJET: DEMANDE D'ADHESION AU GLOBAL COMPACT

Monsieur,

EGAMO est la société de gestion, filiale du Groupe Vyv, spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds pour le compte des Mutuelles et des acteurs institutionnels de l'économie sociale.

Créée en 2008, en tant que filiale du Groupe MGEN (aujourd'hui, elle-même, membre du Groupe Vyv), EGAMO est née de la volonté de la MGEN de créer une société de gestion d'actifs à valeurs mutualistes.

Depuis sa création, EGAMO a fait le choix d'intégrer dans sa politique d'investissement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et de les appliquer à l'ensemble de sa gestion afin de garantir un équilibre durable de son offre de gestion et d'assurer sa responsabilité fiduciaire auprès de ses clients. Cet engagement s'inscrit dans son ADN hérité de son environnement économique constitué principalement de mutuelles, d'acteurs institutionnels de l'économie sociale, et de son groupe d'appartenance.

Nous gérons au 31/12/2021 21,5 milliards d'euros

Les activités de gestion financière d'EGAMO se décomposent en 3 lignes de métier : la Gestion actions, la Gestion obligataire et la Multigestion

La classe d'actifs en détention directe et indirecte la plus représentative est les obligations (96%)

La quasi-totalité (99%) des émetteurs détenus directement et indirectement et ayant des actifs éligibles à la consultation appartient à la zone OCDE avec une concentration zone euro et Etats Unis.

En terme de stratégie, EGAMO a structuré sa politique d'investissement responsable autour de 3 principes directeurs afin d'assurer une intégration à 100% des critères ESG:

- Maîtriser les risques
- o Prévenir et réduire les risques financiers provenant de facteurs économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance
- o Développer une analyse « intégrée », combinant les critères financiers et de développement durable
- o Suivre les risques sectoriels « matériels »



- Servir l'intérêt général
- o Inscrire la démarche générale d'investissement d'EGAMO dans le cadre du programme de développement durable des Nations Unies (ODD)
- o Contribuer aux objectifs de transition énergétique et écologique, en conformité avec l'accord de Paris sur le climat et la LTECV (Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte)
- Agir en accord avec les valeurs mutualistes
- o Répondre aux enjeux de la mutualité et de l'Economie Sociale
- o Concilier activité économique et équité sociale
- o Exercer un impact sociétal positif

EGAMO est enfin engagé dans un processus d'amélioration continue.

- EGAMO est signataire des PRI depuis 2010 et adhérant au CDP depuis 2015.
- Nous avons créé fin 2020 un Comité de Développement Durable (CODD) qui couvre les périmètres de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise et de l'Investissement Responsable qui sont tous les deux étroitement liés. Ce comité réunit la Direction Générale, des membres du Comité des Responsables et des collaborateurs impliqués dans la responsabilité sociétale, sur une périodicité semestrielle
- La raison d'être EGAMO a été validée lors du CA de janvier 2021: « Engagés pour une finance durable et performante, facteur de développement mutuel ». Elle sera inscrite dans nos statuts prochainement.
- Nous sommes engagés depuis 2020 et jusque fin 2021 dans un grand projet d'entreprise («DPA» pour « Des Paroles aux Actes») qui nous conduit à modifier en profondeur nos modèles de notation, notre système d'information ainsi que nos politiques d'Investissements Responsables.

Nous sommes convaincus que l'adhésion au GLOBAL COMPACT nous permettrait de continuer encore à progresser dans notre démarche d'investisseur Responsable.

Nicolas Demont, Directeur Général